











Les Monts de Visan est un évènement de randonnée pédestre sur les hauteurs de Visan, organisé le dimanche 07 juin 2026, par le FREP.

Ce parcours est empruntable le jour de l'évènement uniquement, sur inscription .

 Durée	3h 55	 Difficulté	Moyenne
 Distance	15,33 km	 Retour au départ	Oui
 Dénivelé positif	297 m	 Activité	Pédestre
 Dénivelé négatif	297 m	 Commune	Visan (84820)
 Point haut	370 m		
 Point bas	172 m		



Trace n° 71111201

Description

Belle balade entre vignes et forêt sur les hauteurs de [Visan](#). Au fil du parcours vous passerez par le château d'eau de Visan et longerez l'ancien canal.

Vous pourrez profiter d'une vue imprenable sur l'Enclave et la Drôme .

Un ravitaillement est prévu sur le circuit (eau, boissons et encas) à mi-parcours le jour de l'évènement.

Points de passage

-  **D/A Espace Gérard Sautel**
| N 44.318994° / E 4.949462° - alt. 188 m - km 0
-  **1 Chapelle Saint-Vincent**
| N 44.325408° / E 4.952516° - alt. 245 m - km 0.9
-  **2 A la bifurcation, prendre à gauche**
| N 44.32769° / E 4.949989° - alt. 256 m - km 1.27
-  **3 Château d'eau**
| N 44.327379° / E 4.946851° - alt. 228 m - km 1.54
-  **4 Ravitaillement**
| N 44.32045° / E 4.989604° - alt. 362 m - km 8.44
-  **D/A Espace Gérard Sautel- Arrivée**
N 44.318808° / E 4.949573° - alt. 188 m - km 15.33

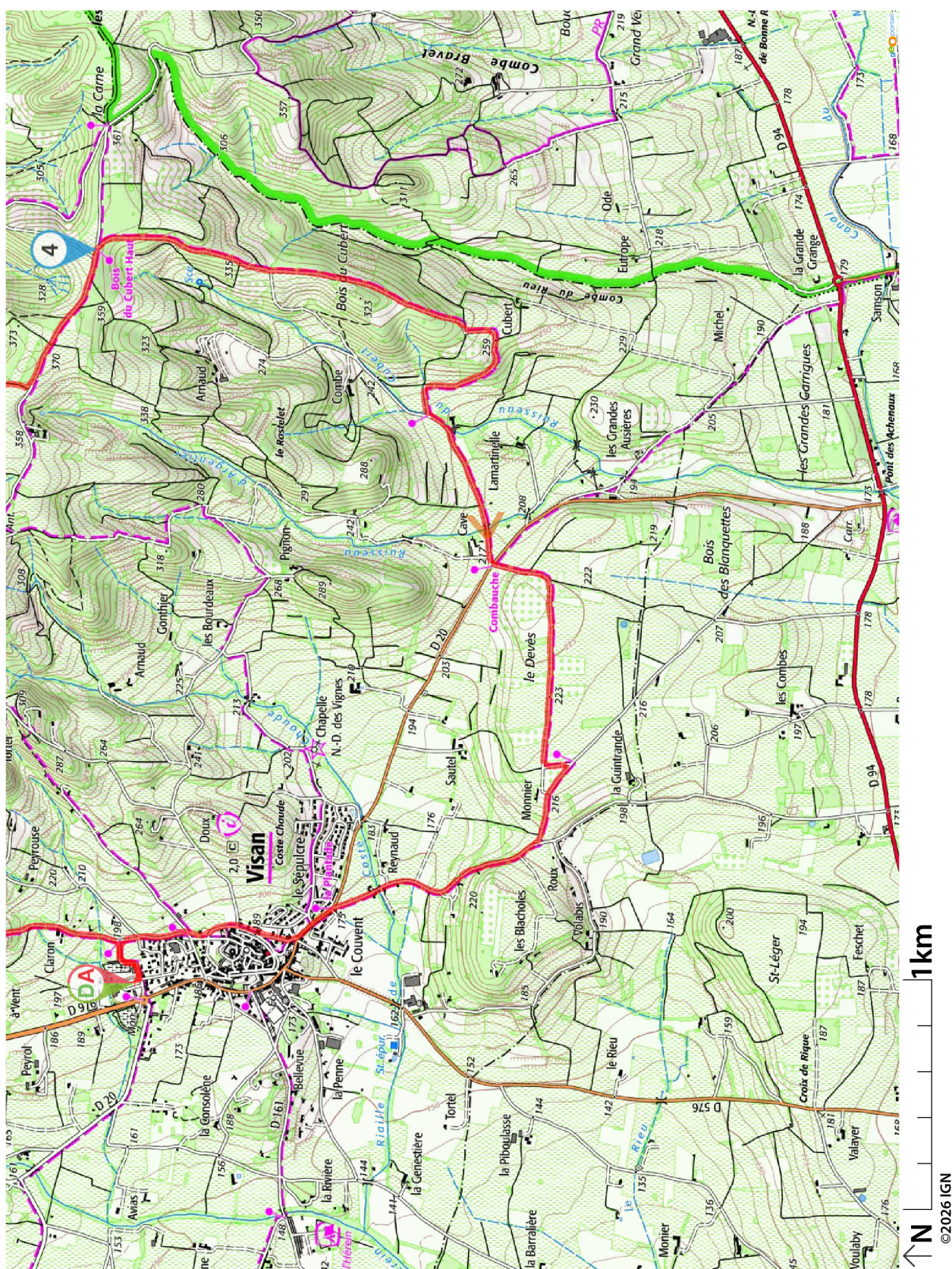
Informations pratiques

Partez bien chaussés, avec de l'eau.

Ravitaillement à mi-parcours (avec possibilité de remplir sa gourde).

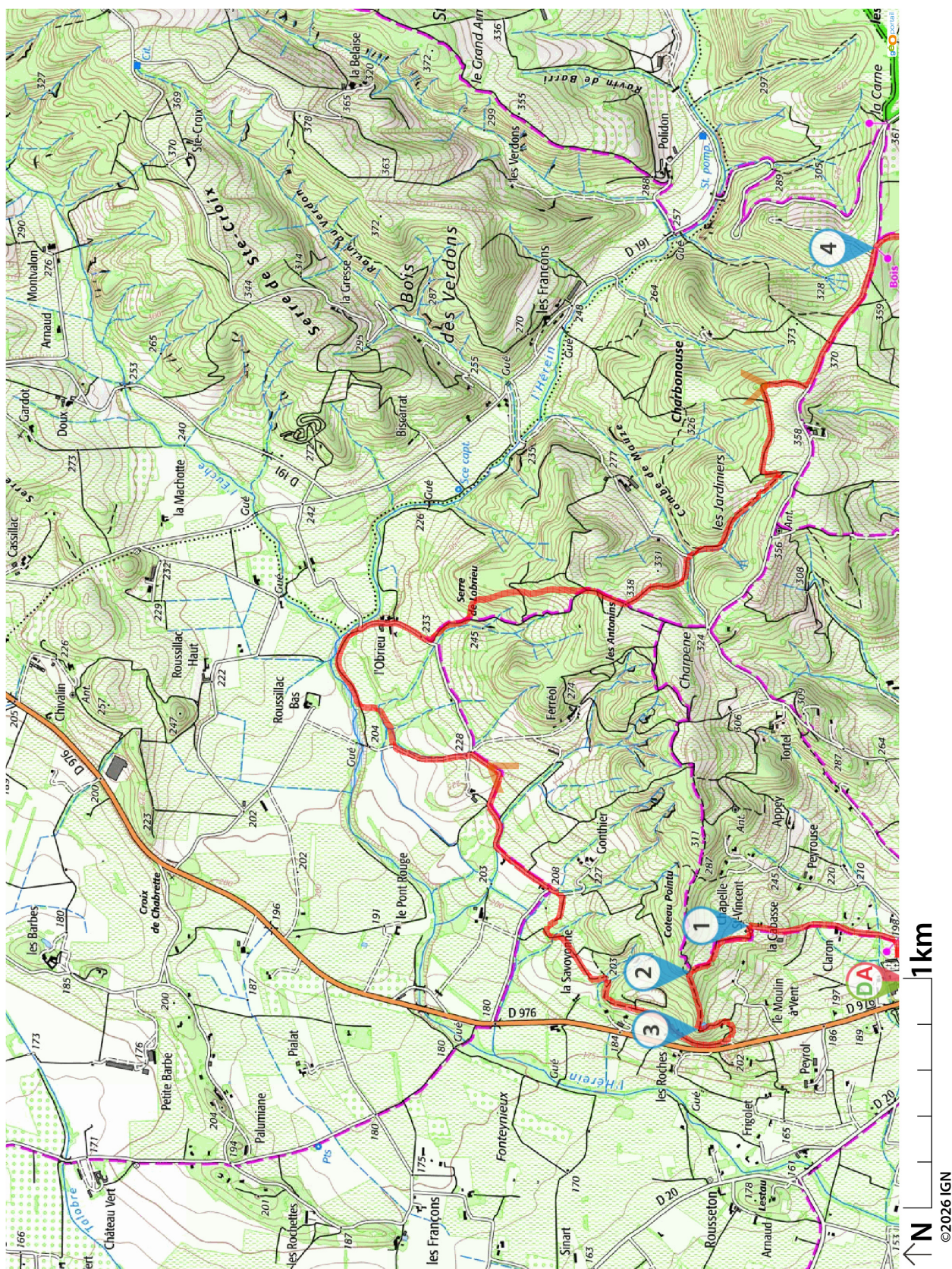
Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-71111201/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident ou de désagrément quelconque survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



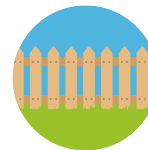
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.